

Procès verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 9 juillet 2018 de 20h30 à 22h35

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Absent excusé : SALLET Claude ayant donné procuration à DETHUNE Catherine

Secrétaire de séance : THILL Sébastien

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 7 mai 2018

Par 7 voix pour et 2 abstentions, le précédent compte-rendu est approuvé.

Consultation maîtrise d'œuvre : aménagement rue de Châlons et rue de la Gare

La nature du projet comprendrait : aménagement voirie, stationnement, sécurisation, effacement de réseaux et assainissement pluvial des deux rues. Cette opération a été budgétisée en 2018.

La passation du marché relève de la procédure adaptée, ce qui implique une parution dans un journal.

La consultation paraîtra dans la prochaine édition du Matot Braine.

Consultation reprise de sépultures

Un premier procès-verbal de constatation de sépultures à l'état d'abandon avait été rédigé en 2013 avec les maires des communes voisines (Nuisement sur Coole et Coolus). Le second a été réalisé en juin 2018. Le procès-verbal collectif est affiché à la mairie et au panneau d'affichage de l'église pendant un mois. Durant cette période, les intéressés peuvent encore faire des travaux.

Sont concernés par cette procédure, 25 emplacements. Un seul ne sera pas repris étant donné qu'il est entretenu. Il reste donc 24 emplacements à relever.

Une consultation pour la reprise de tous les emplacements va être lancée mais les travaux seront étalés sur deux exercices budgétaires. Quatre entreprises vont être sollicitées.

Proposition spectacle de cirque

Le cirque de Cannes souhaiterait présenter son spectacle à Ecury soit les 9 et 10 octobre ou 12 et 13 octobre 2018.

Le dossier est complet, toutes les attestations sont présentes. Le conseil est favorable à cette initiative, qui aura lieu au terrain de foot. Les dates retenues par le conseil sont les 9 et 10 octobre prochain.

Renouvellement du Pass' Comète

Depuis deux ans, la commune adhère au Pass' Comète pour que les habitants profitent de tarifs réduits lors d'entrées pour le cinéma ou pour les spectacles. Les élus se posent la question de son renouvellement pour la prochaine saison.

Le bilan de l'année écoulée : 8 billets en spectacle et 15 entrées au cinéma.

Le conseil municipal décide de ne pas renouveler le Pass'Comète au vu de la fréquentation.

Il est rappelé qu'avec l'adhésion à Familles Rurales, des réductions sont également appliquées à la Comète.

Fermeture abri bus (week-ends, vacances et jours fériés)

L'abri bus de la mairie est régulièrement sali (déchets laissés par terre, urines, ...). Madame le Maire se pose la question de fermer l'abri bus le week-end et les vacances comme c'est déjà le cas à Nuisement pour éviter cette situation récurrente. Aucune décision n'est prise sur ce sujet pour l'heure.

Exploitation de l'aérodrome

Tous les usagers de l'aérodrome ont été conviés à une réunion de concertation le 4 juillet dernier. Seul l'aéroclub Farman était absent, ses membres n'ont donné aucune suite à notre invitation.

Aujourd'hui, la commune d'Ecury-sur-Coole ne peut continuer à assumer les charges générées par l'exploitation de l'aérodrome.

La commune d'Ecury-sur-Coole s'est rapprochée des communes de Saint Rémy-sous-Broyes, propriétaire de l'aérodrome de Sézanne et du SIVU (Syndicat Intercommunale à Vocation Unique) d'Ecriennes Vauclerc gestionnaire de l'aérodrome de Vauclerc afin d'élaborer une convention d'exploitation similaire à ces 2 plateformes aéronautiques.

L'objectif défini entre la commune d'Ecury sur Coole et les usagers présents serait de transférer la gestion de l'aérodrome (entretien des bâtiments, balisage des pistes,) en ne demandant aucune contrepartie financière à l'association des usagers à compter du 1er janvier 2019. La commune resterait propriétaire du foncier.

Une prochaine réunion sera programmée deuxième quinzaine de septembre pour avancer sur le dossier.

Compte rendu de l'ADMR

L'assemblée générale a eu lieu le 16 mai 2018. La commune a bénéficié de 1 009h en 2017.

L'ADMR embauche 12 aides à domicile et 1 secrétaire. Le résultat global de 2017 est de + 9 546 €.

Notre ADMR fait partie des associations les moins chères.

Compte rendu du SYMSEM

Le comité syndical s'est réuni le 26 juin 2018.

La société Plastique Omnium de Reims a été retenue pour l'achat des bacs à puce. Le marché s'élève à 546 885€. Les bacs seront en plastique recyclé. Ils seront distribués en fin d'année 2018 pour un début de collecte en début d'année 2019. Le processus de tarification incitative sera opérationnel en 2020.

Les bacs pourront être fermés mais le surcoût sera à la charge des particuliers.

3 Communautés de communes seraient pour la redevance incitative et une pour la taxe incitative. Des réunions publiques auront lieu à la rentrée de septembre pour expliquer la démarche aux administrés.

Une réflexion est lancée sur la possibilité d'acheter un gros broyeur car lors de dépôt de gros branchages dans la benne de la déchetterie, il y a des pertes de place et cela engendre des coûts supplémentaires. Le broyeur permettrait de mettre le bois en copeau que les particuliers pourront également récupérer par la suite.

Le syndicat réfléchit aussi à l'achat de petits broyeurs, qui seraient mis gracieusement à disposition, des administrés des communes du SYMSEM, cela permettrait de ne plus transporter le bois en déchetterie.

La déchetterie de Courtisols sera clôturée par la société Eurofense (52).

Questions diverses

Notification de la DETR pour le parking paysager : 50 247€. La commune attend la réponse du Conseil Régional pour sa demande de subvention : l'instruction est en cours.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a déjà octroyé une subvention à la commune pour le plan de gestion différenciée. La région vient de nous accorder 20% soit 1 188€.

FPIC 2018 : 7 804€ à verser et 1404€ à recevoir soit un reste à charge de 6 400€. En 2017, le reste à charge était de 5 085€.

Selon le dernier courrier de la région, les opérations de déploiement de la fibre optique à Ecury seront engagées entre août 2022 et février 2023.

Lors de l'instauration d'une prime à notre adjoint technique, une retenue appelée « transfert primes points » sur celle-ci est appliquée mais a été compensée par une revalorisation indiciaire qui a eu lieu au 01/01/2017.

Ce dispositif permettra une meilleure cotisation à la retraite.

La Poste va être relancée pour le changement des cidex car la commune n'a pas eu de réponse à sa dernière sollicitation.

Le camion d'outillage Facon s'installera le mercredi 18 juillet de 15h à 18h sur la place de la mairie.

Pendant la période estivale, seules les permanences des lundis seront assurées du 23 juillet au 31 août 2018.

Lors de la rédaction du dernier bulletin, Monsieur Molinier avait proposé des articles sur l'analyse des comptes de l'aérodrome, le budget de la commune et l'état d'avancement du projet solaire, qui n'ont pas été retenus. Monsieur Molinier s'interroge sur ce refus. Les membres de la commission communication avaient jugé les articles très personnels et très dirigés. Lors de la prochaine réunion de conseil, les élus réfléchiront à la mise en place d'une tribune ou d'un droit d'expression pour les élus et les administrés dans le bulletin communal.

Un habitant de la rue de la Marguette fait remarquer que son chemin est beaucoup plus fréquenté en ce moment avec les nouvelles constructions et cela occasionne de la poussière supplémentaire. Il demande si la commune a programmé le revêtement de cette voirie. Les élus attendent la fin des différents chantiers pour réaliser cette opération.

Un élu souhaiterait que la procédure « voisins vigilants » soit engagée en vue de l'instituer dans le village.

Les autels de l'église se dégradent, un traitement doit être effectué pour éviter que cela s'amplifie.

Prochaines réunions :

Commission fleurissement : mercredi 11 juillet à 18h

Commission appel d'offres : vendredi 3 août 2018 à 14h

Conseil municipal : lundi 3 septembre 2018 à 20h30

SOUS RÉSERVE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL